



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-60838>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-60838**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : CHU Amiens-Picardie (Etablissement support du GHT SLS)

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 26800014800125

**Ville** : Amiens

**Code postal** : 80054

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 80

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 25HA0105

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Direction des achats du GHT SLS

**Adresse mail du contact** : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

**Numéro de téléphone du contact** : 03322088630

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Il n'y a pas de conditions de participation

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 31/07/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Exigée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution :** Critère Prix : 50 % - 500 points, selon la répartition suivante : - La redevance pour les distributeurs soumis à redevance : 300 points. Ce sous critère sera calculé comme suit : Pour chaque ligne de CA renseigné le pourcentage du CA le plus élevé obtient le maximum de points (75). Pour les autres candidats, il sera fait application de la formule suivante : Offre analysée/Offre la plus élevée \* 75 .La somme de ces lignes est notée sur 300 points. -Tarifs des produits proposés aux clients pour les distributeurs : 200 points, ce sous critère sera jugé sur la base d'une simulation de distribution. Critère Variété des boissons 20 % - 200 points, au regard de l'étendue de la gamme. Critère Gestion des stocks et maintenance : 20% - 200 points, au regard des sous-critères suivants : - Modalité d'organisation de la maintenance et du dépannage : 100 points - Conditions de gestion et de contrôle des stocks : 50 points - Descriptif des modalités d'approvisionnement du stock : 50 points. Critère Diversité des moyens de paiement proposés : 10% - 100 points.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Mise en place de distributeurs automatiques par un prestataire extérieur pour l'EPSM de la Somme

**Code CPV principal - Descripteur principal :**

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Mise en place de distributeurs automatiques par un prestataire extérieur pour l'EPSM de la Somme

**Lieu principal d'exécution du marché :** Somme

**Durée du marché (en mois) :** 48

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** La visite devra être effectuée avant le 17/07/2026 à 17h00, conformément aux modalités définies dans la rubrique "informations complémentaires".

**Autres informations complémentaires :** Il s'agit d'une autorisation temporaire du domaine public (AOT), conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1 à L.2125-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). La visite devra être effectuée avant le 17/07/2026 à 17h00, étant précisé que l'inscription doit être réalisée en amont afin de permettre son organisation dans les délais impartis. Il appartient donc aux candidats d'anticiper leur démarche et de solliciter un créneau de visite suffisamment tôt, au regard des contraintes d'organisation. Il est en outre précisé que plus la demande d'inscription sera tardive, plus la disponibilité des créneaux de visite avant l'échéance fixée pourra être limitée. En conséquence, les candidats ne sauraient opposer à l'établissement l'impossibilité de fixer une visite dès lors qu'ils se manifestent trop tardivement.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19/06/2026